



VAE



VAE Ile-de France Millésime 2021

Données Intermédiaires



EDITO

Alors que le gouvernement et le groupe REVA, en charge de la prochaine réforme de la VAE, précisent à chaque intervention que seulement 10% des candidats à la VAE obtiennent une certification, les quelques 6 500 candidats Franciliens qui ont transité par les Centres Conseil VAE d'Ile-de-France en 2021 (au même titre que beaucoup d'autres passés par les centres de conseil VAE des régions dans lesquelles subsistent ces services), semblent se démarquer puisque **70 % se sont engagés dans une procédure VAE et que plus de 80% de ceux qui ont terminé leur parcours ont obtenu le précieux sésame.**

Si un tel écart semble à première vue surprenant, il témoigne d'une malheureuse réalité tant il est vrai qu'en matière de VAE, il est impossible depuis 20 ans de quantifier quoi que ce soit à l'échelle nationale puisque depuis l'origine aucune procédure sérieuse de recueil de données sur la VAE n'a été mise en œuvre.

Les seuls résultats nationaux en VAE disponibles résultent d'informations partielles (limitées aux certifications obtenues par année civile), remontées par quelques ministères certificateurs et ne tiennent pas compte des parcours VAE réalisés dans les grandes écoles, les chambres consulaires, les branches professionnelles et tous les autres organismes titulaires de certifications enregistrées au RNCP. Dans ce contexte, chacun peut ainsi communiquer à sa guise, en fonction de ses propres intérêts.

En marge des prises de position partisans sur la VAE, ce « trou dans la raquette » n'aura jamais permis aux institutions de s'appuyer sur des indicateurs fiables pour procéder à des analyses pertinentes et déployer des politiques publiques pour pallier les lacunes du système.

C'est dans cette logique de « support aux politiques publiques locales » relatives à la VAE, que quelques centres de conseil ont pris le parti d'assurer un suivi des candidats, de la prise d'information à l'issue de leur parcours (qu'il s'agisse d'un abandon ou d'un succès) et de livrer, in fine, des monographies « sécurisées » sur la VAE, mais restreintes à leurs territoires.

En Ile de France, cette démarche, **soutenue par le Conseil Régional**, a permis de construire, au fil du temps, une réussite qui ne doit rien au hasard. Elle est le fruit de vingt années de capitalisation sur :

- Des pratiques de conseil spécifiques à la VAE
- Des services adaptés à la diversité des publics et à leurs besoins
- Des innovations pour faire face aux conséquences des évolutions de la législation, de la réglementation et des pratiques des certificateurs et des financeurs.

Elle repose sur deux clés de voûte :

- **Le ciblage du diplôme** : C'est l'étape la plus importante de la procédure. Elle est capitale car elle conditionne la réussite, l'échec ou l'abandon du projet VAE. Elle est nécessairement humaine car aucune application d'Intelligence artificielle n'est aujourd'hui capable de prendre en considération la multiplicité des paramètres d'expérience des candidats (qu'ils soient conscients ou inconscients, implicites ou explicites), et à faire le lien avec les compétences requises décrites dans les référentiels des certifications.
- **Le management des parcours** : Il s'appuie sur une forte réactivité et une offre de services adaptée aux profils des candidats intégrant l'ingénierie financière, l'ingénierie de parcours, les relations partenariales avec les certificateurs et les opérateurs du CEP ainsi qu'un suivi régulier de l'avancement du projet de VAE des intéressés.

Comme chaque année, les informations recueillies au fil des parcours des bénéficiaires des services de Conseils en VAE financés par le Conseil Régional d'Ile-de-France, sont extraites de nos applications, et font l'objet d'une analyse 12/18 mois après la première prise de contact des candidats.

Comme l'indiquent les résultats du millésime 2021, nos méthodes, dans un dispositif qu'on présente comme « complexe et peu productif », permettent quand même :

- **A 97 %** des candidats de **déposer une demande sur le diplôme préconisé par leur conseiller(e).**
- **A 98 %** des candidats **qui ont bénéficié d'une aide à la recevabilité d'obtenir un avis favorable.**
- **A 70 %** des candidats **qui se renseignent, d'engager un parcours VAE.**

Pour ces candidats entrés en procédure en 2021, on observe quelques tendances en évolution :

- Progression des parcours VAE chez les certificateurs privés ou de branche
- Priorité donnée aux solutions de VAE totale (au détriment de solutions partielles sans réelle offre de formations complémentaires individualisées)
- Augmentation des durées de leur parcours VAE (choix assumé par les candidats)
- Importance de l'avis de recevabilité/faisabilité dans leur motivation et la poursuite de leur parcours
- Intérêt croissant pour les parcours accompagnés
- Plébiscite pour les services de conseil, de suivi, d'ingénierie financière et de parcours.

Malgré ces très bons résultats, on ne peut pas occulter la baisse constante du nombre de certifications obtenues en VAE depuis quelques années. Si la crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur le nombre de postulants à la validation des acquis, elle ne porte pas l'entière responsabilité de la diminution de l'effectif des certifiés.

Plusieurs autres facteurs y ont largement contribué :

- L'ouverture du dispositif aux durées d'expérience plus courtes qui a engendré une augmentation du nombre de VAE partielles, lesquelles ne sont jamais comptabilisées dans les résultats VAE puisque la certification n'est pas obtenue.

- L'absence de modularisation de la majeure partie des certifications du répertoire qui rend impossible la plupart des parcours mixtes et canalise les prétendants à la VAE vers d'autres solutions (VA85 ou formation).
- **La tendance à systématiser l'emploi du numérique pour les inscriptions en VAE** » qui interdit dorénavant aux victimes de la « fracture numérique » d'engager leur parcours en toute autonomie.
- La réduction du nombre de jurys dans les grands ministères (Education Nationale, Travail et surtout Santé/Social) qui allonge la durée des parcours, si bien que dans certains cas il est plus rapide de s'inscrire en formation et d'obtenir la certification par la voie classique.
- La régression des « VAE de masse » concernant quelques certifications (CAP PE / DEAVS ...)
 - Parce que les cohortes d'actifs concernés, après vingt ans de VAE, sont désormais en grande partie certifiées
 - Pour lesquelles l'accès par la VAE a été rendu récemment plus difficile suite à l'évolution (volontairement plus contraignante ?) des référentiels (AEPE/DEAES).
- La suppression, dans certaines régions, du service expert en VAE et le transfert de ce service à des généralistes de l'orientation ou de la formation professionnelle non compétents pour accompagner les candidats dans les parcours VAE.

Si les centres de conseil VAE ont pu contrebalancer la baisse du nombre des postulants VAE en augmentant le taux de transformation des projets VAE en parcours VAE, il ne leur a pas été possible de compenser des pratiques d'opérateurs (certIFICATEURS, financeurs ou institutionnels) qui, de facto, ne pouvaient que réduire le nombre de certifications attribuées chaque année.

2022 et 2023 seront probablement les deux dernières années qui témoigneront des conséquences de ces pratiques et des résultats des précédentes réformes VAE, engagées intuitivement et manifestement sans aucune étude d'impact.

Les premières dispositions de la nouvelle réforme inscrites dans la loi Marché du travail du 22/12/2022 semblent encourageantes avec notamment l'instauration d'un service public de la VAE exécutable sur tout le territoire mais il est encore trop tôt pour être rassuré sur la nature et l'efficacité des services qui seront finalement mis en œuvre.

Espérons que les mesures à venir, à défaut de pouvoir s'appuyer sur des indicateurs fiables, ne s'inspireront pas uniquement de micro-expérimentations, réalisées sur quelques certifications liées à des secteurs d'activité spécifiques mais prendront aussi en considération les analyses, les solutions et les outils développés en conditions réelles d'application dans tous les territoires, c'est-à-dire à l'échelle :

- ✓ Des 15 000 certifications du RNCP
- ✓ Des centaines de certificateurs
- ✓ De l'ensemble des métiers
- ✓ De toutes les catégories d'actifs œuvrant dans tous les secteurs d'activité.

Christophe ROBIN
Directeur

SOMMAIRE

1 - Les Chiffres Clés de l'année 2021

2 – L'Orientation-Conseil VAE

2-1 Impact de la crise sanitaire

2-2 Répartition des prescripteurs du service d'Orientation-Conseil VAE

2-3 Profils socioprofessionnels des bénéficiaires du service

2-4 Répartitions sectorielles des bénéficiaires du service

2-5 Résultats de l'Orientation-Conseil VAE

3 – Le Conseil et le Suivi VAE

3-1 Taux de couverture du suivi.

3-2 Taux de transformation

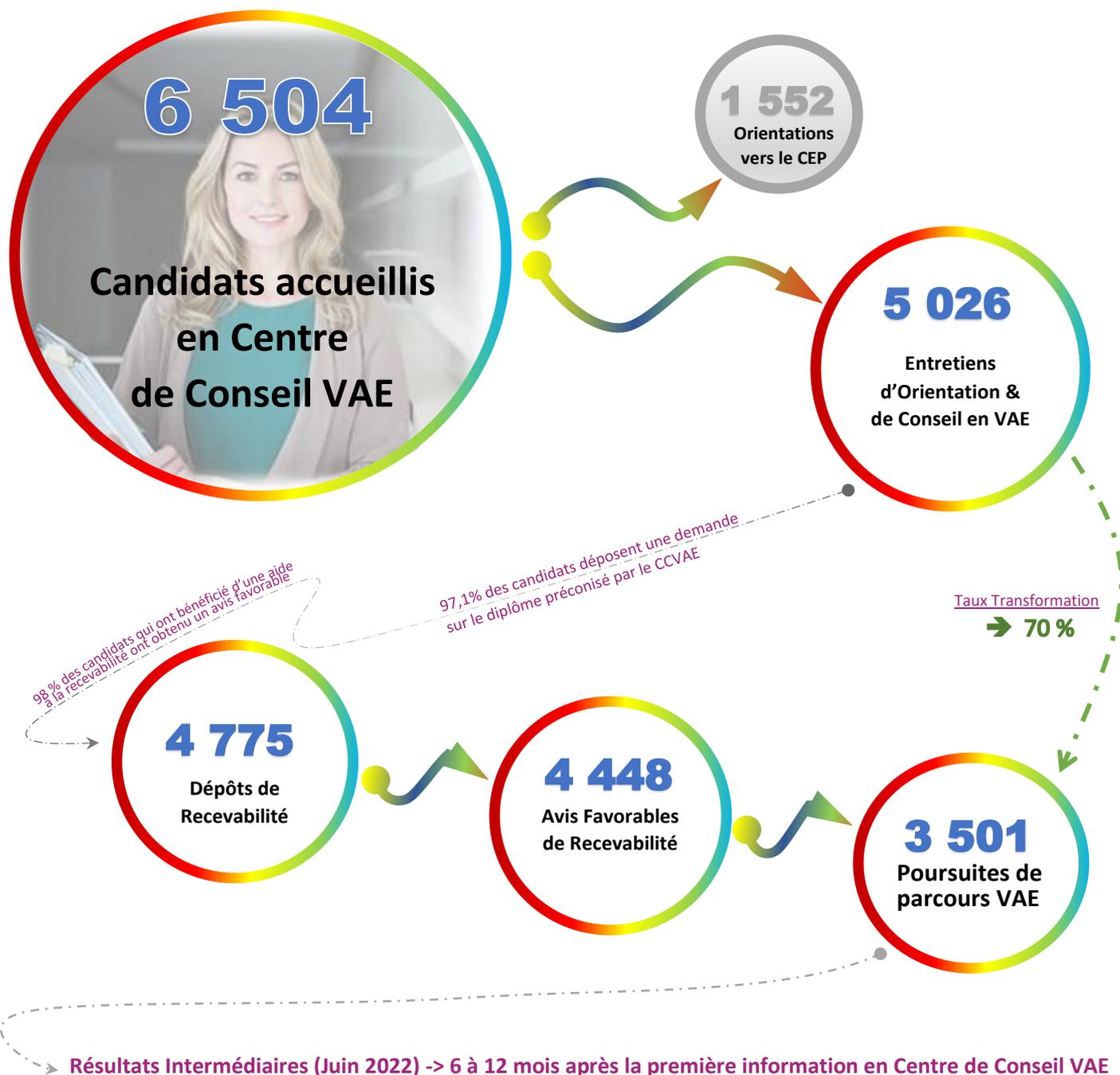
3-3 Profils des candidats engagés en VAE

3-4 Recevabilité des candidats.

3-5 Parcours VAE des candidats recevables

4 – Conclusion

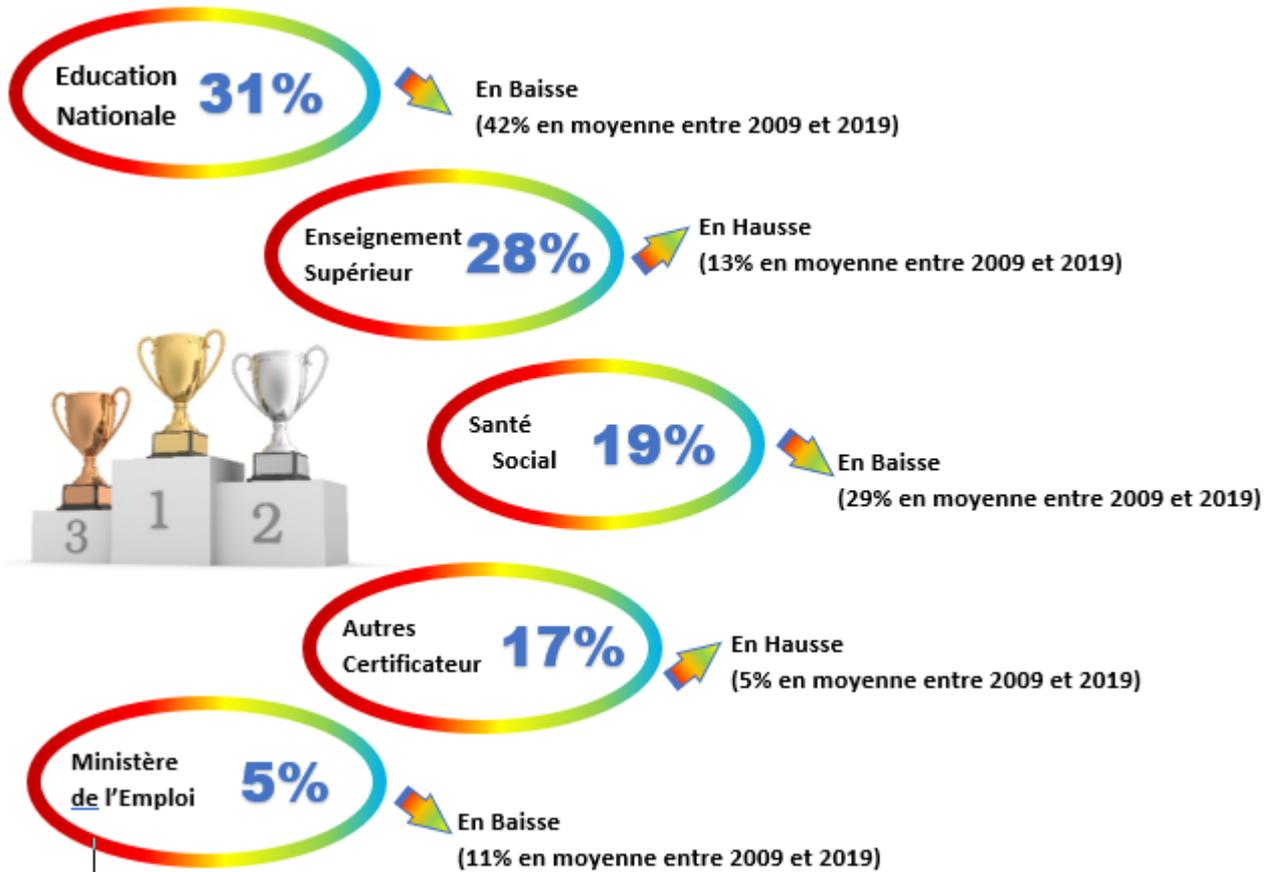
1 - Les Chiffres Clés de l'année 2021



- 
21,8 % VAE Terminées (763)
 - Dont 611 VAE Totale
 - Taux de réussite : 80,2 %
- 
18,7 % Candidats en attente de Jury (655)
- 
54,0 % Candidats en cours de rédaction (1891)
- 
5,0 % Abandons (189)

PALMARES DES CERTIFICATEURS :

Répartition des parcours VAE engagés par les candidats en 2021



VAE & DEMANDEURS D'EMPLOI

Les statistiques du Chéquier VAE en Ile-de-France



- Les demandeurs d'emploi représentent, en moyenne, 30% des demandes en VAE
- Parmi ceux dont le chéquier a été enregistré par le Centre de Conseil et qui ont été suivis pendant la procédure :
 - 87% ont engagé la procédure VAE (moins de 13% d'abandons)
 - 77% de ceux dont la procédure est terminée ont obtenu une validation totale
 - 74 % ont retrouvé un emploi en cours ou à l'issue de leur procédure VAE
 - 84 % estiment que la VAE a joué un rôle bénéfique pour leur retour à l'emploi

2. L'Orientation Conseil VAE

2-1 Impact de la crise sanitaire sur le service de Conseil en VAE de 2021 : des flux variés et des demandes décalées

Comme sur tous les dispositifs du secteur de la formation professionnelle, la crise sanitaire a également eu un impact sur l'activité du Conseil VAE en 2021.

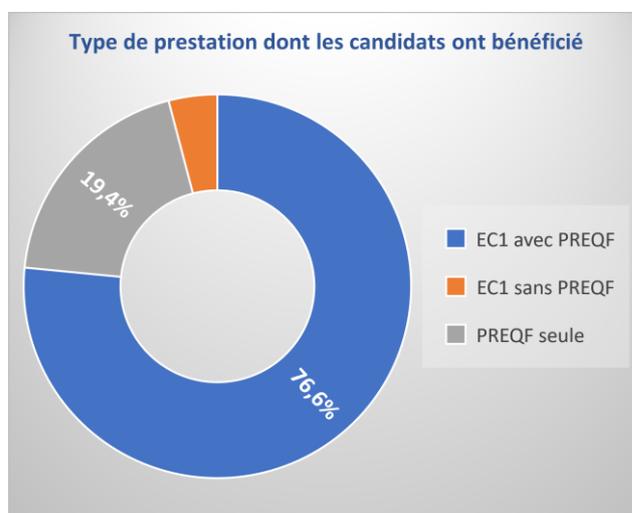
Après le recul spectaculaire des demandes en 2020 (-30%), le volume annuel de candidats reçus est presque revenu au niveau de ceux des années antérieures (6500 candidats environ sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France).

Les flux ont été en revanche beaucoup moins linéaires et les centres de conseil ont dû s'adapter à de très fortes variations. Après un très important afflux des demandes entre janvier et avril 2021 (+50%), la fréquentation a ensuite chuté au deuxième trimestre (-30%). Il s'est stabilisé au troisième avant de replonger au quatrième trimestre (-20%).

La très forte augmentation des demandes en début d'année était principalement liée :

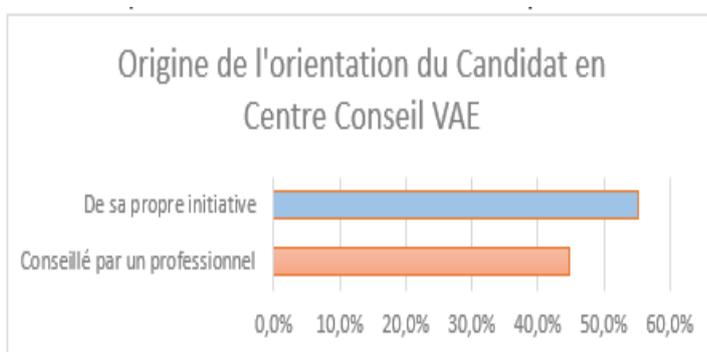
- aux velléités de mobilité d'une partie de la population active affectée par la crise sanitaire
- aux besoins de sécurisation des compétences des salariés par une certification.
- Au rattrapage naturel du flux de candidats contraint pendant le confinement

Cette augmentation a eu comme conséquence directe un doublement des réorientations (19,4% au lieu de 10% habituellement) vers d'autres opérateurs (CEP/Organisme de formations/Centre de bilan de compétences...)



Ces réorientations, proposées à l'issue des entretiens préalables de « Préqualification VAE » ont majoritairement concerné des candidats qui s'étaient « précipités » sur le dispositif VAE sans bien maîtriser son adéquation avec leur profil, leur projet, leur urgence ou leur motivation.

Ce constat est corroboré par l'analyse de l'indicateur d'évaluation de l'origine des demandes. La part des candidats qui se sont présentés en centre de conseil VAE sans être orientés par les prescripteurs professionnels tels que les CEP, OPCO, Transition Pro... est en forte augmentation (55% contre plus de 45 % en moyenne les années antérieures).



Enfin, si cette part de candidats non orientés a eu une influence sur le taux de transformation des entretiens de préqualification en conseil VAE, elle n'a cependant pas porté préjudice aux durées des parcours des candidats puisque le délai d'attente moyen entre l'entretien de préqualification et l'entretien conseil VAE est toujours resté inférieur à 9 jours.

- Le dispositif d'entretien de préqualification mis en place depuis 3 ans en Ile de France, en amont des entretiens de conseil VAE, s'est révélé particulièrement adapté pendant cette période de crise puisqu'il a parfaitement amorti les variations de flux et les erreurs d'aiguillage en redirigeant très rapidement les candidats vers les bons opérateurs de parcours sans submerger les services experts du conseil en VAE.

2-2 Répartition des prescripteurs du service d'Orientation-Conseil VAE

En marge des candidats reçus sans avoir été précédemment orientés, la répartition des candidats fléchés par les professionnels de l'AIO demeure stable.

Les opérateurs du CEP sont en têtes des prescripteurs.

Parmi eux, les conseillers Pôle Emploi sont majoritaires, suivis par les conseillers du Groupe Evolution et de l'APEC.

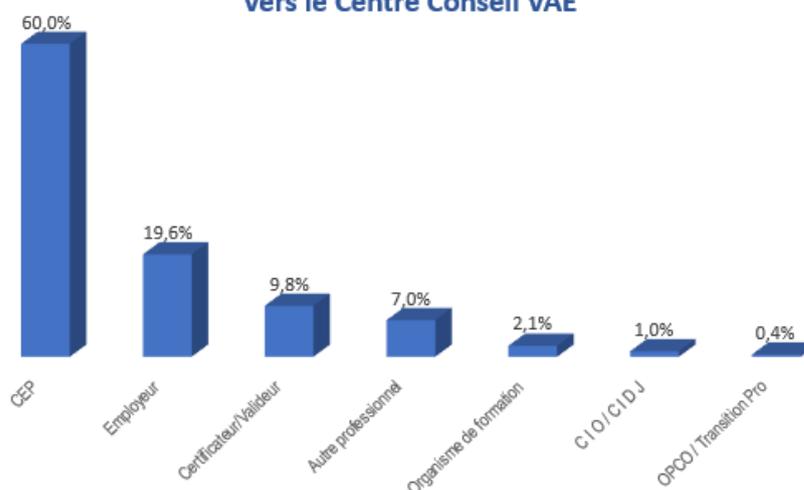
Année après année, les opérations d'information et de sensibilisation réalisées par les centres de conseil VAE auprès des conseillers en orientation et en insertion ont contribué à l'efficacité du SPRO en matière de VAE.

Plus récemment étendu aux entreprises, ces actions permettent aux services RH de jouer un rôle croissant de prescription VAE pour leurs collaborateurs.

Les partenariats tissés par les Centres de Conseil VAE avec les services VAE de certificateurs publics et privés du territoire leur permet d'atteindre le troisième rang des prescripteurs.

Le service « Hotline Pro VAE » accessible en ligne, proposé par les centres de conseil VAE depuis la crise sanitaire a aussi renforcé les relations avec les professionnels prescripteurs et dynamise les mises en relation de leurs interlocuteurs (Collaborateurs, clients,...) avec nos conseillers.

Types de professionnels ayant orienté les candidats vers le Centre Conseil VAE



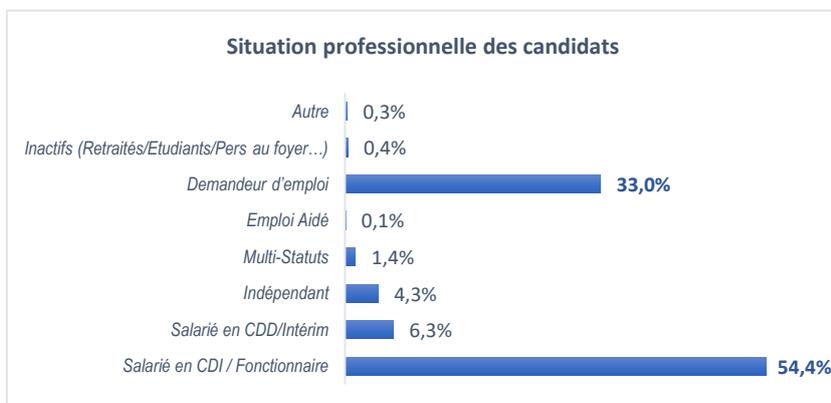
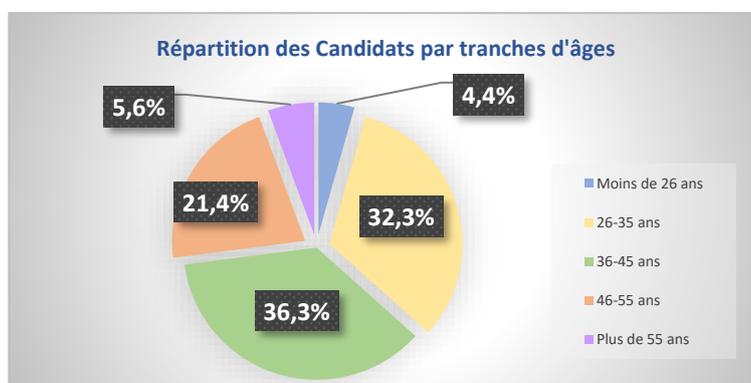
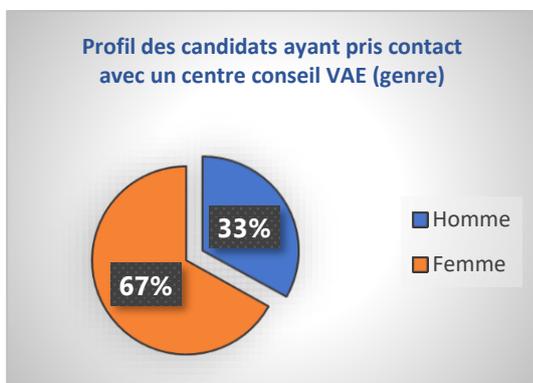
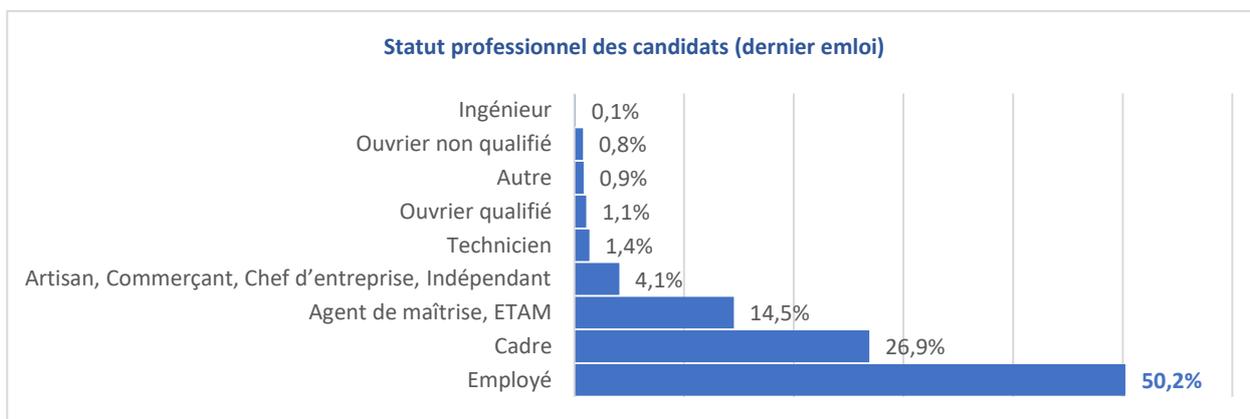
- En toute circonstance, le réseau des prescripteurs dont la sensibilisation et la formation permanente est réalisée depuis 20 ans par les Centres de Conseil VAE, se révèle particulièrement efficace puisqu'en moyenne 90% des candidats guidés sont en capacité d'engager un parcours VAE.
- La récurrence de ces actions de professionnalisation permet de pallier aux conséquences du turn-over des personnels dans les organisations ou à actualiser leurs connaissances pour conserver cette qualité de prescription.
- Ces prescriptions vers les centres de conseil VAE sécurise l'identification de la bonne certification et garantissent un suivi du parcours des candidats.

2-3 Profils socioprofessionnels des bénéficiaires du service d'Orientation-Conseil VAE

Les effets de la crise sanitaire sur des secteurs professionnels plus exposés auraient pu laisser imaginer que les répartitions des indicateurs socioprofessionnels 2021 seraient perturbées par l'engagement précipité de certaines catégories sociales ou certains types de publics...

Les résultats de l'enquête 2021 nous montrent que les profils sont finalement équivalents à ceux des années précédentes. Parmi les plus représentatifs :

- ✓ 67 % sont des femmes
- ✓ 68 % ont entre 25 et 45 ans
- ✓ 54 % sont en CDI ou fonctionnaires
- ✓ 33% sont demandeurs d'emploi
- ✓ 50% sont ouvriers/employés



2-4 Répartition sectorielle pour les bénéficiaires de l'Orientation- Conseil VAE :

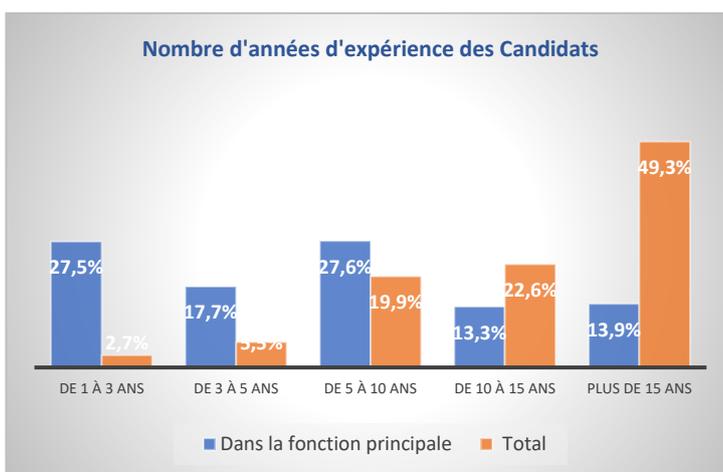
Si les effets de la crise sanitaire n'ont pas modifié les profils socioprofessionnels, il n'en est pas de même pour les indicateurs qualitatifs des publics rencontrés qui concernent :

- les secteurs d'activité d'origine des candidats
- le nombre d'année d'expérience
- le niveau de diplôme d'origine des candidats
- les secteurs des certifications visées

L'analyse des données fait apparaître :

Une progression significative du nombre de candidats justifiant de moins de 3 ans d'expérience dans la fonction principale servant de support au projet VAE. Il s'agit là de la conséquence des évolutions des conditions d'accès à la VAE incluses dans la loi de 2018 mais dont l'application n'a été réelle que depuis 2020. Leur taux est de 27% contre moins de 10% les années antérieures.

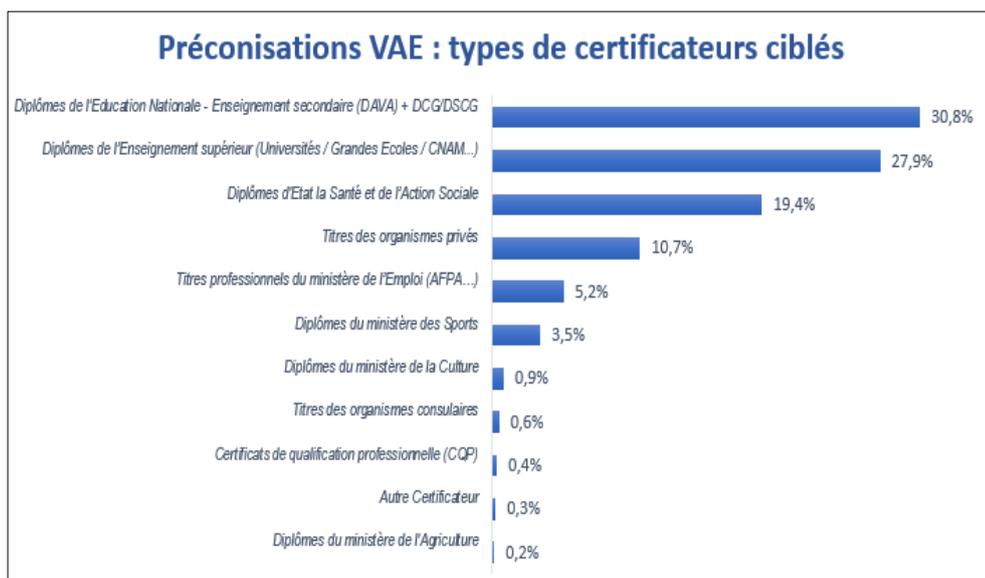
Parallèlement, le ratio des candidats disposants de 5 à 15 ans d'expérience est en repli de 10%.



En revanche le taux de candidats justifiant de moins de trois ans **« d'expérience totale »** demeure très faible (2.7%) alors que l'objectif de la loi était de favoriser ces publics.

Une forte chute des demandes dans les secteurs de la santé et du social et de l'aide à la personne (30% à 19% des demandes) impacté par les effets combinés et dévastateurs :

- des évolutions des référentiels (notamment du DEAES, DEAMP)
- des délais d'attente pour passer en jury et de la faiblesse des taux de réussite (DEAS/DEAP/ TP ADVF...)
- de la perte d'appétence pour ces métiers.

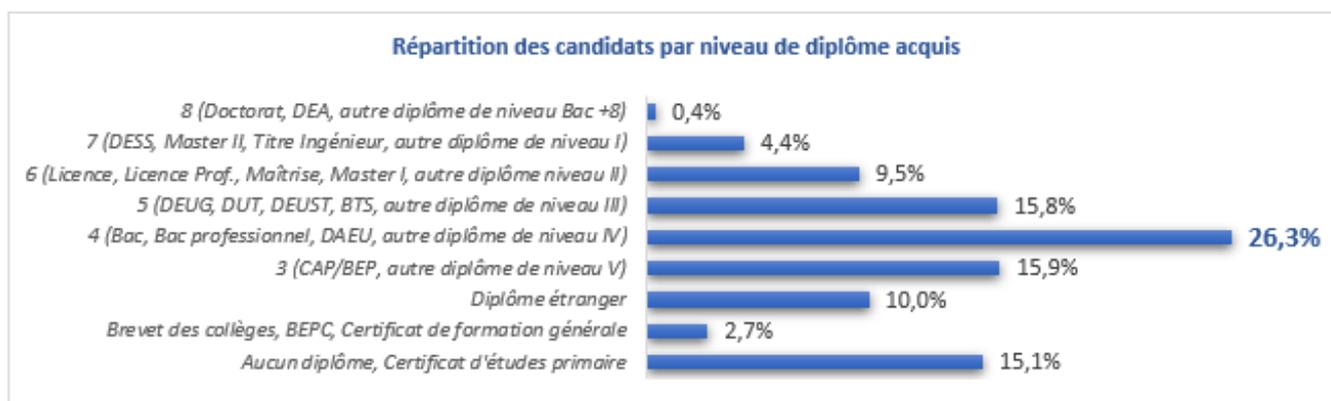


Une évolution régulière du niveau de diplôme d'origine des candidats.

Depuis l'origine de la VAE, les candidats en demande de conseil disposant d'un niveau de diplôme inférieur au niveau 4 étaient majoritaires. En 2021, on mesure une progression du nombre de candidats disposant déjà d'un niveau 4 (+25% par rapport à 2020 et 2019).

Plusieurs facteurs ont pu potentiellement y contribuer :

- Un vivier plus restreint de candidats à la VAE sur le niveau 3 suite à la forte proportion de VAE obtenues par ces publics en 15 ans,
- Un recul significatif des candidats VAE pour les certifications de la petite enfance, d'aide à la personne et de certification du secteur social de Niveau 3.
- L'élévation du niveau requis pour l'accès en VAE suite à l'évolution des référentiels de certaines certifications

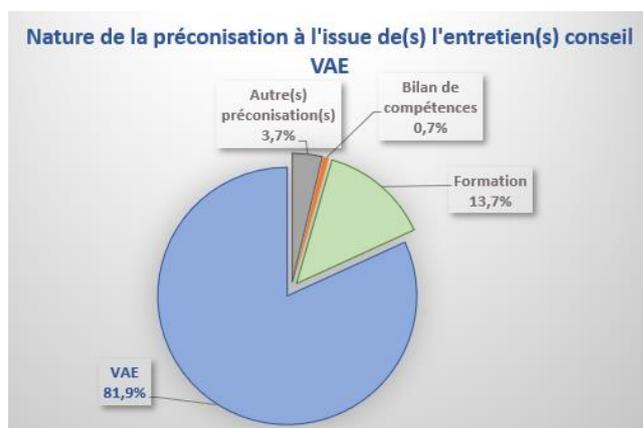


2-5 Résultats de l'Orientation-Conseil VAE :

A l'origine du conseil en VAE, l'hétérogénéité des profils de candidats reçus, la faiblesse de l'offre VAE et l'étendue des missions attribuées aux « point relais conseil en VAE » engendrait des orientations de 40 % vers les parcours VAE et 60% vers les solutions alternatives (Formation, Bilan...)

Recentrées sur des missions expertes auprès des candidats⁽¹⁾ depuis la mise en œuvre du CEP, la répartition des orientations suite au premier niveau de conseil est désormais stabilisée :

- **82 % des candidats sont orientés vers un parcours VAE (Dont 80% vers une seule certification)**
- 18% des candidats sont dirigés vers d'autres solutions (Formation, VAP, VES, Bilan de compétences, Complément d'activité...)



(1) Analyse approfondie des éléments constitutifs du parcours professionnel, réalisé à partir du recueil objectif des natures, types et durées d'expériences, des motivations et du projet professionnels des candidats. Confrontation aux référentiels des certifications « réellement accessibles en VAE ». Projections de parcours dans des logiques de VAE Totale, Partielle ou Anticipée. Ingénierie Financières et Aide à la recevabilité

Pour les candidats orientés vers une VAE, la répartition des certificateurs retenus confirme les mutations déjà observées avant covid :

Orientations vers les Certifications de :	Moyenne 2010/2019	2021	Tendance
Education Nationale	42 %	31 %	↘
Enseignement Supérieur	13 %	28 %	↗
Santé/Social	29 %	19 %	↘
Ministère de l'Emploi	11 %	5 %	↘
Autres Certificateurs	5 %	17 %	↗

→ Les orientations vers les « certificateurs d'état » sont en très net fléchissement par rapport à la décennie précédente. Plusieurs raisons justifient ce recul :

- Les évolutions de référentiels de certaines certifications qui ne permettent plus aux candidats :
 - de postuler à la recevabilité
 - de les choisir au regard du risque de n'obtenir qu'une validation partielle et de ne pas pouvoir les compléter par de la formation (modulaire) quand les solutions sont inexistantes.
- Les réductions des fréquences de sessions de jury, des suppressions de jury qui ne permettent pas d'envisager la VAE dans un laps de temps raisonnable (12/24 mois)
- Le développement des procédures VAE chez les certificateurs indépendants à l'origine de parcours de formation continue complémentaires lors de VAE partielles. Génératrices de profits, ces solutions font l'objet de campagne de communication de plus en plus importantes et ciblées auprès des entreprises. **Les résultats de ces VAE ne sont comptabilisés dans aucune enquête nationale.**

3. Le Conseil Opérationnel VAE (Management de Parcours)

Au-delà de l'Orientation Conseil VAE proposée aux candidats Franciliens, le Conseil Régional d'Ile-de France a encouragé l'aide opérationnelle aux candidats pour les accompagner dans l'engagement dans la procédure.

Cette démarche est le levier qui permet de transformer le Conseil VAE en Parcours VAE. Elle concerne :

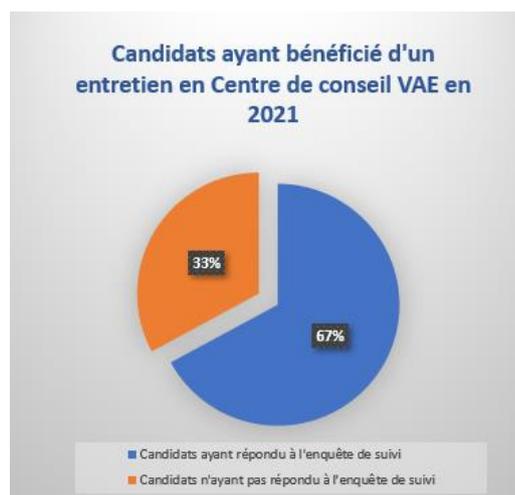
- l'aide à la constitution du dossier de recevabilité (et de faisabilité le cas échéant),
- l'aide à la recherche, à la constitution et à l'enregistrement des dossiers de financement de la VAE (dont notamment le Chéquier VAE pour les demandeurs d'emploi)
- Le suivi des candidats post entretien(s) de ciblage (jusqu'à la fin de leur procédure ou leur décision d'abandon du projet VAE)

Grace à ces mesures, le taux de transformation est passé en quelques années de moins de 40 % à plus de 70%. Voici les principaux enseignements des actions mises en œuvre post ciblage :

3-1 Taux de couverture du suivi.

Le temps consacré au suivi des parcours VAE des candidats ne permet pas de suivre l'intégralité des personnes rencontrées. Elles ne souhaitent d'ailleurs pas toutes bénéficier de ce service. Néanmoins, 2/3 des candidats pour lesquels une solution VAE était envisageable à l'issue de leur entretien conseil de positionnement ont accepté de répondre régulièrement aux questions des conseillers. On note qu'ils sont d'autant plus volontaires quand ils ressentent le besoin de bénéficier d'un soutien permanent pour mieux résister aux tentations d'abandon.

- ➔ **97 % d'entre eux déclarent être très satisfaits de ce suivi proposé par le Conseil Régional d'Ile de France et estiment qu'il aura joué un rôle important dans la réussite de leur démarche.**



3-2 Taux de transformation / Abandons

- ➔ 6 mois après leur entretien conseil VAE de positionnement (Ciblage de la certification) :
 - 44,5 % ont engagé leur VAE
 - 40,3 % ont mis en attente leur projet
 - 15,2 % ont décidé de ne pas le mettre en œuvre

Cette statistique est en évolution. Elle est néanmoins en recul de 15% par rapport à l'avant covid (59% avaient déjà mis en œuvre leur procédure au terme de la période de 6 mois après leur entretien conseil en 2019)

- ➔ 12 mois après leur entretien, 70% auront finalement pris la décision de poursuivre l'aventure de la VAE

Les motifs d'abandon sont multiples. Les « motifs personnels » sont majoritairement invoqués (32 %). Derrière cet argument, beaucoup de candidats précisent qu'ils estiment ne pas pouvoir consacrer suffisamment de temps, entre le travail et les contraintes de la vie de famille, à la mise en œuvre de ce projet.

Le « manque de temps » est aussi invoqué par la moitié de ceux qui se disent démotivés (9,2%). Les candidats de l'autre moitié avouent avoir imaginé que la certification leur serait attribuée en VAE sur de simples déclarations d'activité et ne pas avoir le courage de se lancer dans la démonstration de leurs compétences

Raisons abandon de la démarche VAE	En % des candidats
Retour à l'emploi	8,7%
Evolution professionnelle ou Changement d'emploi	9,0%
Projet ou entrée en formation	16,6%
Autre projet (création entreprise, reconversion, recherche d'emploi, etc.)	4,5%
Raisons personnelles	32,9%
Raisons professionnelles	6,8%
Problème de financement ou de coût	7,0%
Ne remplit pas les conditions	1,5%
Eligible à la VAE mais pas sur le diplôme souhaité	1,5%
Démarche jugée trop longue et trop complexe	2,3%
Démotivation	9,2%
Total général	100,0%

➔ Les raisons principales d'abandon des candidats en capacité d'engager une VAE, après l'entretien conseil, sont majoritairement liées à une prise de conscience du travail à produire pour réaliser leur VAE et à une motivation insuffisante au regard.

➔ Paradoxalement, la justification « démarche trop longue et trop complexe » souvent invoquée par « les observateurs de la VAE » ne représente que 2,3% des réponses des candidats alors que cette proposition aurait pu apparaître comme une opportunité d'attribuer la responsabilité de l'abandon au « système » ...

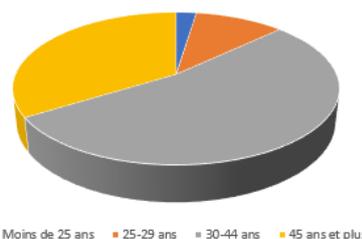
3-3 Profils des candidats engagés en VAE

La proportion de femmes et d'hommes qui s'engagent en VAE est identique à celle des personnes qui ont sollicité un conseil en orientation : 67% de femmes et 33% d'hommes

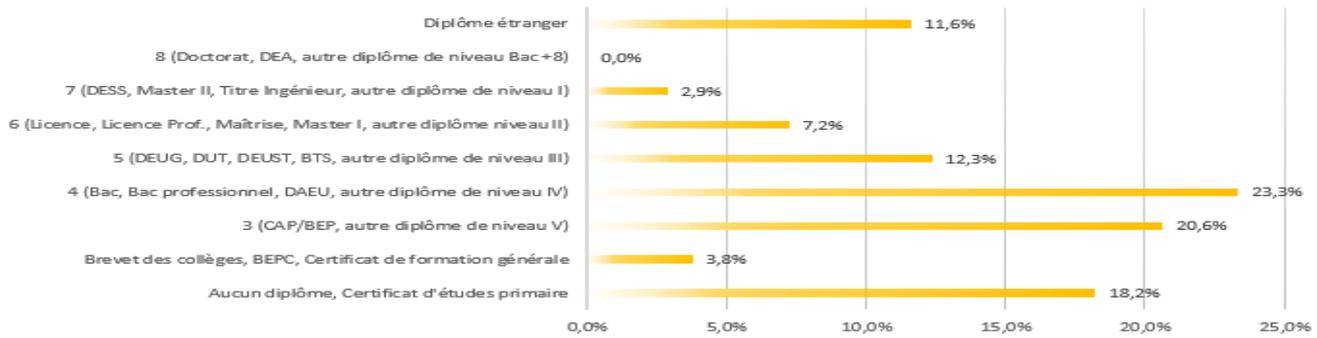
Pour ce qui concerne leur âge, les 30/44 ans sont majoritaires. La part des 20/29 ans s'accroît, années après années, dans cette répartition. C'est l'effet de la réforme de 2016 réduisant de 3 à 1 an la durée de l'expérience pour pouvoir entrer en VAE.

En matière de niveau de diplôme, la tendance observée avant covid se confirme. Les infra bac ne sont plus majoritaires (42,6%) et le glissement s'opère au profit des titulaires d'un niveau 4 ou plus.

Profil des Candidats ayant poursuivi leur projet de VAE

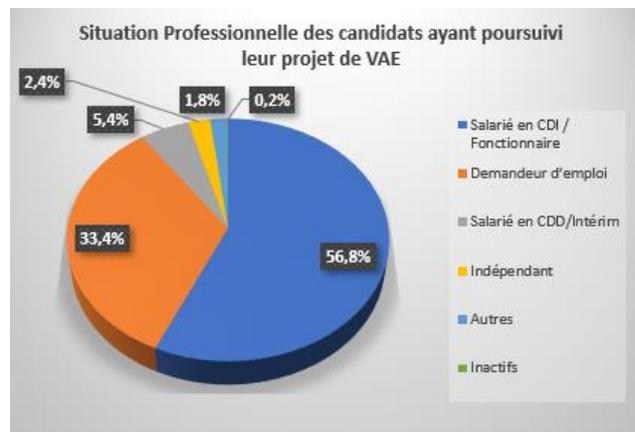


NIVEAU DE DIPLÔME DES CANDIDATS AYANT POURSUIVI LEUR PROJET DE VAE



Les situations professionnelles des personnes qui s'engagent dans un parcours VAE restent classiques et conformes, là encore, aux profils des candidats reçus en orientation conseil VAE. Ce sont les candidats dont les emplois sont les plus stables (CDI et fonctionnaires) qui s'engagent majoritairement en VAE.

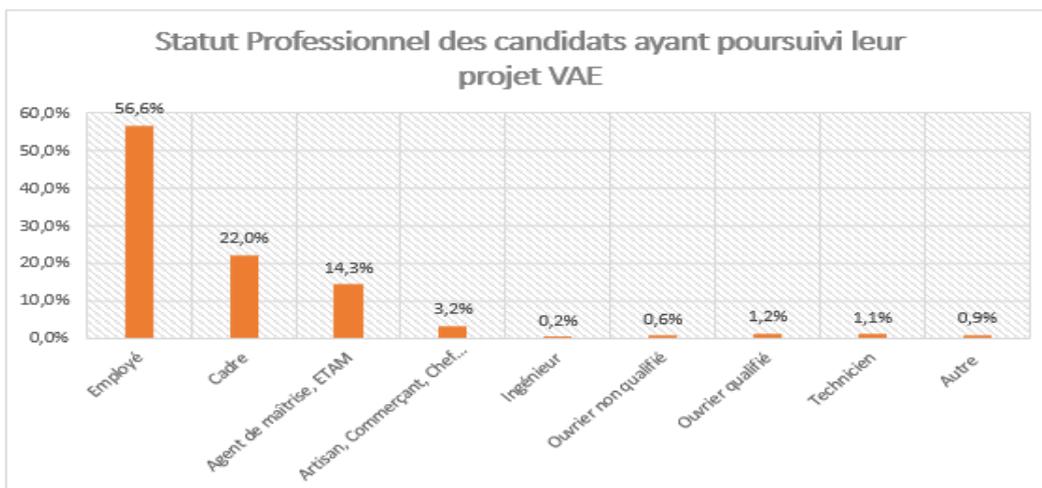
Les demandeurs d'emploi licenciés à l'issue de longues périodes d'activité dans un même métier, représentent une part importante (+70%) des candidats à la VAE de ce statut. Les 30 % de demandeurs d'emploi restants ont des carrières plus fractionnées et s'engagent pour des VAE partielles



→ La durée des pratiques de ces publics et leur évolution dans un environnement stable constituent un socle qui permet d'envisager sereinement la VAE « totale ». Forts de ces solides « éléments de parcours professionnel » que les candidats pourront d'autant mieux démontrer les acquis de leur expérience.

Les statuts sont aussi en phase avec ceux constatés lors de la phase d'Orientation Conseil VAE. Les employés sont les publics les plus représentés en VAE, suivi des cadres et des agents de maîtrise.

A noter que cette nomenclature n'est pas toujours bien maîtrisée ni par les candidats, ni par leurs entreprises et que de nombreux candidats estampillés « Employés » pourraient être requalifiés en « Techniciens » ou « Ouvriers qualifiés ».



3-4 Recevabilité des candidats.

3-4-1 Dépôt des demandes de recevabilité :

Parmi les candidats engagés en VAE :

54 % des candidats avaient déposé leur demande de recevabilité 3 mois après leur entretien de positionnement.

Au terme de 6 mois, environ 85% des candidats avaient franchi cette étape.

Au terme de 12 mois, 95 % des candidats auront finalement déposé leur dossier de recevabilité.

Cet écart de 10 % entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois est le fruit du travail de relance régulier que réalisent les conseiller(e)s pour parvenir à décider les moins confiants à s'engager dans la procédure.

L'entrée en parcours VAE demande souvent aux plus fragiles du temps pour se lancer et le soutien attentif des conseillers les rassure et les encourage.

Parmi ces candidats, 88% ont bénéficié d'une aide à la recevabilité (ou faisabilité) proposée dans l'offre de service financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France. Cette aide s'étend, selon l'autonomie des candidats et leurs souhaits, d'une simple relecture commentée des informations renseignées dans leur dossier à un accompagnement complet à la rédaction et au regroupement des justificatifs d'activité.

Une faible part des cas (7,2%) correspond à des candidats qui ne se sont pas engagés dans l'étape de demande de recevabilité : il s'agit pour l'essentiel de personnes rencontrées en centres de conseil fin 2021 et qui n'avaient pas encore pris leur décision en juin 2022, au moment de l'étude.

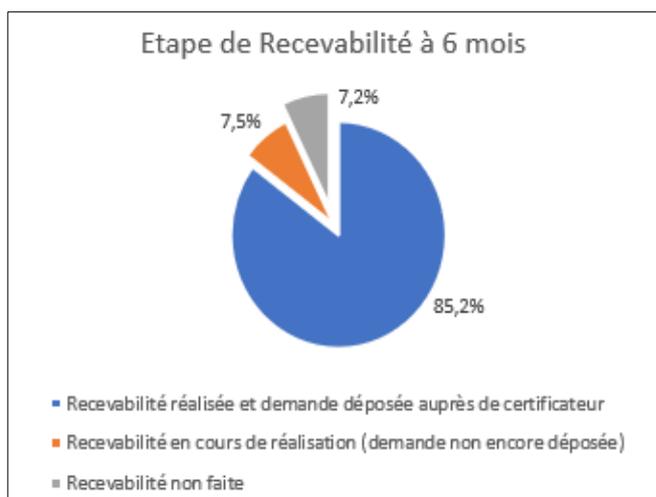
Les candidats qui mettent entre 4 et 6 mois pour déposer leurs dossiers de recevabilité sont à plus de 70 %, des candidats à une VAE dans l'enseignement supérieur, qui prennent le temps de sécuriser leur choix de certification parmi de multiples solutions et de monter des dossiers de financement plus complexes pour couvrir des coûts plus importants.

Enfin, 97,5 % des candidats ont déposé une demande de recevabilité pour la certification préconisée par leur conseiller(e) lors de leur entretien de ciblage de la certification.

→ **L'analyse des délais de mise en œuvre de la recevabilité laisse apparaître qu'ils sont principalement imputables aux candidats. Le délai moyen d'un mois pour obtenir l'avis de recevabilité de la part du certificateur est, pour la plupart des candidats, marginal au regard du temps qu'il leur faut pour se décider.**

C'est la raison pour laquelle ces délais de recevabilité ne sont que très rarement (*) mis en cause par les candidats dans leurs commentaires

→ **Cette étape de recevabilité est particulièrement importante pour les candidats. Ils précisent à plus de 68% que cette étape leur donne l'occasion de prendre la mesure du travail qu'ils devront ensuite accomplir pour faire valider les acquis de leur expérience.**

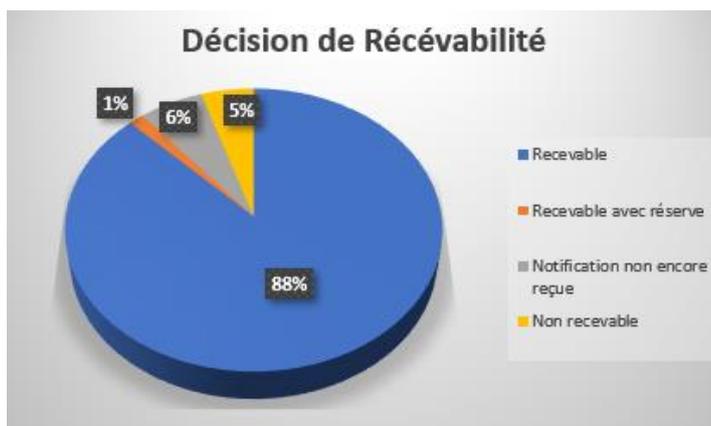


(*) Depuis deux ans, nous avons néanmoins enregistré un accroissement des témoignages d'insatisfaction de candidats ayant déposé leur demande de recevabilité via des applications ou des sites développés pour faciliter la VAE comme la plateforme « Avril » mise à disposition par Pôle emploi... Les enquêtes de terrain montrent qu'à chaque fois, les connexions ne s'étaient pas faites entre la plateforme et le certificateur et que le dossier n'avait jamais été transmis ou reçu par le service VAE du certificateur. On retrouve là toutes les limites des outils et applications électroniques non sécurisés par des interventions humaines...

3-4-2 Décision de recevabilité des certificateurs

Au moment de la compilation de ces données (06/22) :

- **89% des candidats avaient été jugés recevables** par les certificateurs (dont 1% avec réserves)
- 6 % n'avaient pas encore reçu leur avis.
- Parmi les 5% déclarés non recevables, 95% n'avaient pas souhaité bénéficier du service d'aide à la recevabilité.



Si le pourcentage des avis favorables est aussi respecté pour les 6% qui n'avaient pas encore reçu leurs avis, cela portera à plus **de 94 % de recevabilité favorable pour la cohorte 2021.**

→ **Ce résultat met en évidence la qualité des préconisations (Ciblage Certification) réalisées par les Centres de Conseil VAE.**

→ **Il invite aussi à considérer l'importance de l'aide à la constitution du dossier de recevabilité et au premier travail de « formation » des candidats :**

- **aux méthodologies qu'ils devront ensuite employer,**
- **à la posture et au regard sur leurs activités**
- **à l'esprit de synthèse dont ils devront faire preuve et à la rigueur de leurs écrits**

→ **96 % des candidats indiquent que l'avis de recevabilité obtenu, même s'il n'est pas garant de l'obtention finale de la certification, est un facteur extrêmement important de leur motivation.**

Quand il résulte d'une décision directe du certificateur ⁽¹⁾, il s'agit d'une première reconnaissance de l'institution qui statuera, in fine, sur l'attribution de la certification. C'est une forme de « contrat tacite » entre les deux parties.

→ **86% des candidats jugent que sans le service d'aide à la recevabilité dont ils ont bénéficié, ils n'auraient probablement pas obtenu l'avis favorable à leur recevabilité.**

(1) Ce postulat n'est pas vrai pour tous les certificateurs qui délèguent la recevabilité à des autorités administratives (comme par exemple le ministère du travail, le ministère de la santé et des affaires sociales...) et pour lesquels les 73 % des candidats déclarent ne pas être rassurés, suite à la décision de recevabilité, sur leur capacité à obtenir la certification. Cette vérité est malheureusement corroborée par les taux de réussite (VAE/Recevabilité) extrêmement faibles (<50%) pour la plupart de ces certificateurs.

3-5 Parcours VAE des candidats recevables

3-5-1 Poursuite du parcours Post Recevabilité

A l'issue de l'avis de recevabilité, **89% des candidats poursuivent leur parcours VAE.**

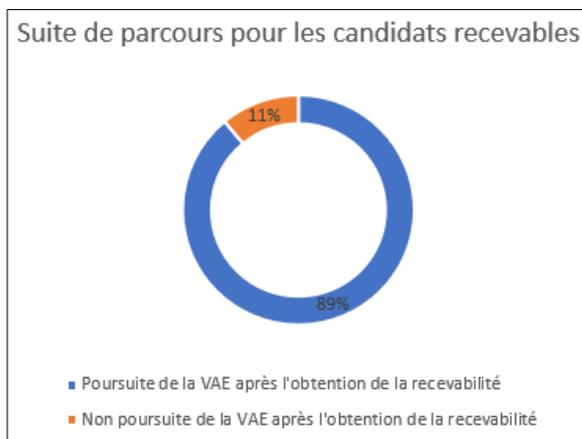
11 % s'arrêtent à ce stade dont :

- 22% l'arrêtent avec l'idée de le reprendre ultérieurement
- 78% abandonnent définitivement

Pour la moitié d'entre eux, c'est parce que l'avis de faisabilité ne leur laisse que très peu d'espoir sur l'obtention complète de la certification, notamment pour ceux qui présentent :

- moins de 5 ans d'expérience pour le secondaire
- moins de 10 ans pour le supérieur.

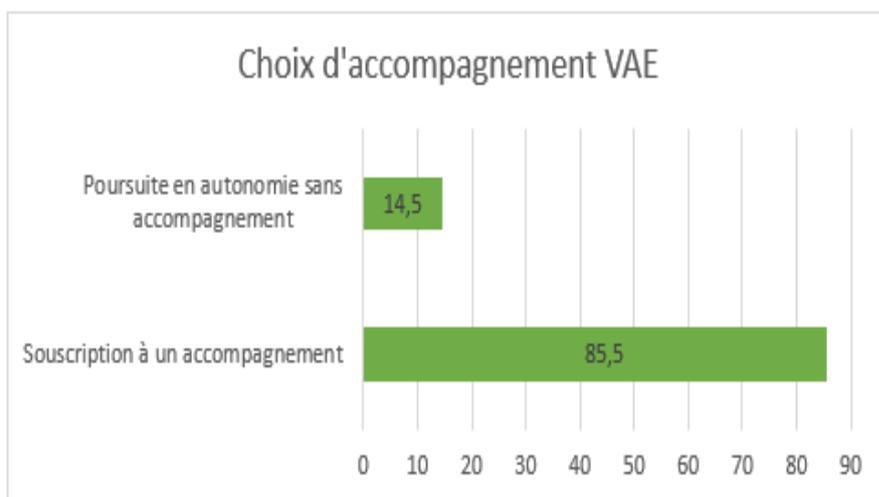
Pour ¼ de ces abandons, il s'agit de candidats qui n'ont pas de possibilité de financer intégralement leur accompagnement VAE ou qui n'auront pas la possibilité de financer le potentiel parcours de formation complémentaire.



3-5-2 Souscription d'un accompagnement VAE

Parmi les candidats rencontrés en 2021, **85,5 %** de ceux qui ont décidé de poursuivre leur parcours VAE à l'issue de la recevabilité **ont opté pour un accompagnement** et 14,5 % s'engagent seuls dans l'aventure.

A noter qu'il s'agit d'un pourcentage stabilisé car 10% des accompagnés commencent seuls la rédaction de leur dossier. Mais rapidement confrontés aux difficultés, doutes et incertitudes sur leurs productions, ils décident finalement de se faire accompagner.



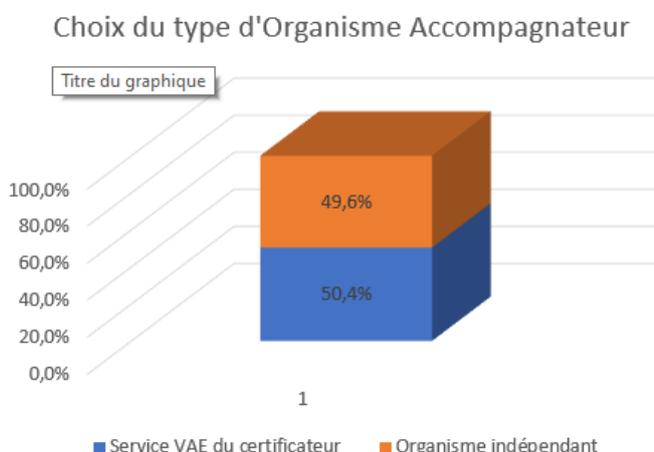
3-5-3 Choix de l'opérateur d'accompagnement par certificateur

L'analyse globale du choix de l'opérateur d'accompagnement par les candidats fait apparaître un équilibre entre les accompagnements réalisés par les certificateurs eux-mêmes et les organismes indépendants spécialisés dans cette pratique.

Mais, cet équilibre statistique cache de très grandes disparités.

Dans l'enseignement supérieur et au ministère de l'emploi, la quasi-totalité des accompagnements sont réalisés par les services d'accompagnement dédiés des établissements concernés.

Ce taux atteint même 100% dans certains cas, lorsque la procédure ne laisse « *quasiment* » aucune opportunité aux candidats de mobiliser un opérateur tiers.



Type de certificateur	Service VAE du certificateur	Organisme Indépendant
Diplômes de l'Enseignement supérieur (Universités / Grandes Ecoles / CNAM...)	96,7%	3,3%
Diplômes de l'Education Nationale - Enseignement secondaire (DAVA) + DCG/DSCG	47,3%	52,7%
Diplômes d'Etat la Santé et de l'Action Sociale	0,0%	100,0%
Diplômes du ministère de la Jeunesse et des Sports	0,0%	100,0%
Diplômes du ministère de la Culture	100,0%	0,0%
Titres professionnels du ministère de l'Emploi (AFPA...)	90,0%	10,0%
Titres des organismes consulaires	50,0%	50,0%
Titres des organismes privés	65,8%	34,2%
Autres certificateurs	51,0%	49,0%

A l'inverse, le ratio est évidemment nul pour les certificateurs qui ne proposent aucun service d'accompagnement VAE (Santé/Social).

Enfin, il est équilibré (50/50) chez les opérateurs les plus respectueux des libertés prévues par la loi (Education Nationale, organismes consulaires et organismes privés).

A noter toutefois que cet équilibre pour les organismes privés et autres certificateurs (comme les branches professionnelles par exemple) est artificiel puisqu'il masque en réalité de grands écarts de pratiques entre ceux qui ne proposent pas d'accompagnement et ceux qui « imposent » leurs services...

➔ Les solutions d'accompagnement VAE pour les candidats sont très dépendantes du marché. Il existe dans ce segment quelques dérives de pratique, tant du côté des certificateurs que des organismes indépendants. Les centres de conseil interviennent ponctuellement en médiation lorsque les difficultés se présentent mais ne peuvent en référer à aucune autorité.

3-5-4 Coûts des procédures

Les coûts de la VAE sont multiples.

Ces dernières années, les coûts de recevabilité et de procédure se sont multipliés d'autant plus rapidement qu'ils ont été rendus éligibles au financement par le CPF et que ces « prestations » ont pu rejoindre le catalogue de www.moncompteformation.fr géré par la Caisse des dépôts.

En marge de ces coûts « de procédure », les coûts d'accompagnement VAE et les frais de conception des dossiers VAE sont les coûts principaux de la VAE.

Dans notre étude, les coûts relatifs aux temps⁽¹⁾ consacrés à la VAE ne sont pas intégrés. Ceux-ci sont soit affectés sur du temps libre (non valorisable financièrement), soit pris en charge par l'employeur ou l'OPCO dans le cadre des congés VAE (à hauteur de 24h maxi).

	Candidats ayant choisi de se faire accompagner	Candidats ayant poursuivi en autonomie (sans accompagnement)
Coût moyen des frais générés par la VAE	1 927,64 €	354,00 €
Montant total minimum	470,00 €	250,00 €
Montant total maximum	7 300,00 €	1 200,00 €

→ Pour 2021, le coût moyen d'un parcours VAE est d'environ 1930 € pour les candidats accompagnés, alors qu'il est d'approximativement 350 € pour les candidats non accompagnés. Ces coûts sont restés constants par rapport aux années antérieures.

(1) Ces durées correspondent aux temps de rédaction des dossiers, de participation aux ateliers ou aux séances individuelles d'accompagnement VAE.

En moyenne les candidats consacrent une centaine d'heures à leur projet VAE, mais l'écart peut varier de 30 à plus de 200 heures dont une grande partie relève de l'investissement personnel.

En fonction de leur situation professionnelle, de leur temps de transport, des outils à leur disposition, de leurs contraintes familiales, de leur capacité de concentration, de leur aisance rédactionnelle, de leur agilité numérique..., ces temps de travail peuvent se répartir sur quelques semaines, quelques mois et parfois sur plus d'un an.

Ceci permet de comprendre les très grandes variations des durées des parcours VAE et d'apprécier le fait qu'elles ne dépendent pas toujours des niveaux de certification et ne relèvent pas de la responsabilité exclusive des certificateurs...

3-5-5 Financements

La prise en charge des coûts de VAE n'a pas beaucoup évolué en 2021.

Le CPF reste majoritaire pour le financement des procédures, suivi par le chéquier VAE (pour les demandeurs d'emploi).

Les financements personnels se placent en troisième position, mais interviennent dans la majorité des cas, en complément de financement.

A noter que le financement par Transition Pro est lié à la mesure exceptionnelle post covid qui s'est arrêtée en juin 2021. Mais cette opération a permis d'apporter une solution à ceux dont le compte CPF n'était pas ou trop peu approvisionné.

Malgré des coûts constants de la VAE en 2021, on constate une multiplication des sources de financement.

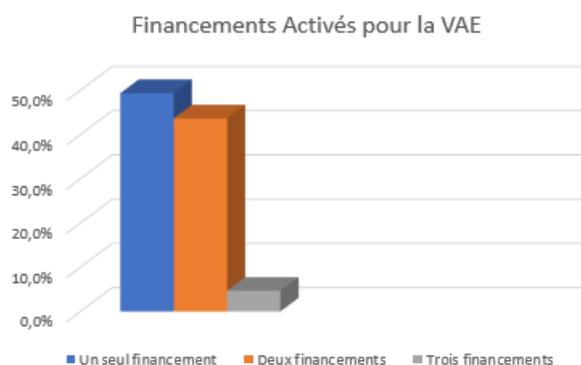
La moitié des candidats arrivent à couvrir les dépenses de leur parcours par un seul financement, mais l'autre moitié est dans l'obligation de combiner deux ou trois financements.

Cette réalité :

- Justifie l'intérêt du service d'ingénierie de financement des parcours VAE que la Région Ile de France a inclus dans son offre aux franciliens.
- Explique les abandons de parcours VAE pour ceux qui n'ont pas recours à ce service ou pour lesquels les combinaisons ne recouvrent pas la totalité (ou au moins une part significative) des coûts.

Enfin, pour être complet sur les financements, les salariés peuvent faire prendre en charge par le congé VAE (dans la limite de 24h) une partie de leur temps consacré à leur projet VAE. Dans de rares cas, certains employeurs ont financé tout ou partie du salaire de leurs collaborateurs pendant les temps consacrés à leur parcours VAE.

Financement	
En %	
Employeur	4,7%
CPF	58,9%
Transition Pro	3,7%
Chéquier VAE	23,7%
Complément PE	0,5%
Personnel	7,9%
OPCO	0,0%
Autre financement	0,5%



FOCUS 2021 : CHEQUIER VAE : Ticket gagnant pour les demandeurs d'emploi en IDF

Depuis 2019, les Centres de conseil VAE enregistrent directement auprès du Conseil Régional d'Ile de France les demandes de financement de Chéquier VAE.

Cette procédure entièrement dématérialisée a permis de fluidifier le processus et d'accélérer le délai de traitement. Historiquement, il fallait deux à trois mois pour obtenir l'accord de financement du Conseil Régional. Aujourd'hui, le délai moyen est de 7 jours !

La mise en œuvre rapide de ce financement pour les publics demandeur d'emploi leur permet de ne plus « rater » de sessions VAE et les résultats sont stupéfiants tant au plan de la réussite VAE qu'en matière de retour à l'emploi :

- **87% ont engagé la procédure VAE (moins de 13% d'abandons)**
- **77% de ceux dont la procédure est terminée ont obtenu une validation totale**
- **74 % ont retrouvé un emploi en cours ou à l'issue de leur procédure VAE**

Voir l'enquête complète : <https://www.vae-conseil.info/vae-ticket-gagnant-demandeurs-demploi-idf/>

3-5-6 Situation des candidats au moment de l'extraction des données de suivi (Juin 2022)

Procédure VAE complètement terminée (dossier déposé et oral passé)	21,8%
En attente de passage en jury (dossier terminé et déposé)	10,8%
Dossier terminé, mais non encore déposé	7,9%
Rédaction du dossier VAE encore en cours	54,0%
Procédure VAE mise à l'arrêt pour reprise ultérieure	0,7%
Abandon de la procédure VAE	4,8%

Les données recueillies en juin 2022 n'étaient qu'intermédiaires.

En effet, à cette période, les candidats rencontrés entre janvier et décembre 2021 n'étaient engagés dans le parcours VAE que depuis 6 à 18 mois en fonction de leur date d'entretien conseil VAE, soit en moyenne entre 2 à 14 mois de parcours VAE avec le certificateur (post recevabilité).

Au regard de cette durée, il est logique (et classique) que

- la moitié des candidats soient toujours en cours de parcours
- L'autre moitié ait terminé ou soit en attente de jury

3-5-7 Résultats pour les candidats ayant terminé leurs parcours

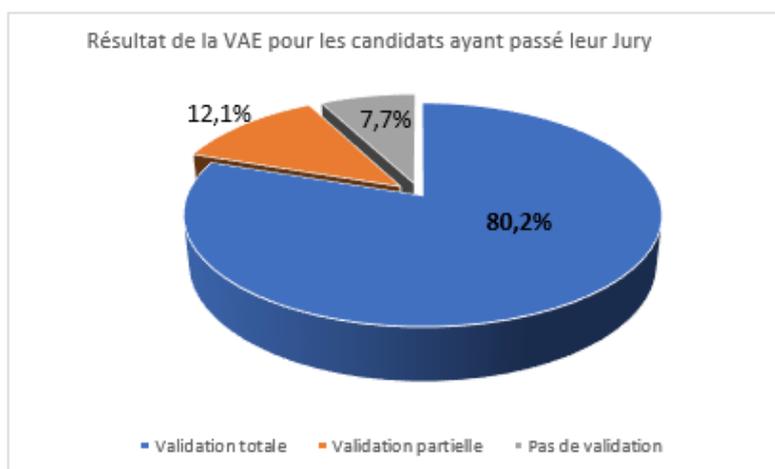
Les candidats ayant achevé leur parcours dans un délai aussi court sont souvent les plus agiles, les mieux armés et les plus motivés.

Leur taux de réussite est également plus élevé.

Pour les candidats de 2021, ce constat demeure puisque 80,2 % d'entre eux ont obtenu leur certification complète.

A titre indicatif, le taux des candidats qui passent leur VAE dans les mois suivants est d'ordinaire plus faible et avoisine les 65% de validation totale.

Cela porterait à environ 70 % ⁽¹⁾ de validation totale, soit environ 2450 VAE sur 3500 candidats initiaux.



(1) Cette statistique finale sera publiée en juin 2023 et permettra de clôturer les analyses VAE pour l'exercice 2021.

4 – Conclusion

Avec un taux de transformation des projets VAE en parcours VAE supérieur à 70% et un taux de réussite pour ces candidats supérieur à 80%, le réseau des centres de conseil VAE d'île de France démontre que les parcours VAE accompagnés par un opérateur expert, du début du parcours à son issue, permettent déjà d'atteindre d'excellents résultats, dans les conditions légales et réglementaires qui encadrent le dispositif actuel.

Pour apprécier ce succès, on peut aussi s'appuyer sur les indices de satisfaction des candidats qui se déclarent satisfaits à plus de 92% par la prestation lors des enquêtes individuelles. Ce score est même dépassé par les votes spontanés des candidats internautes qui atteignent 4.8/5 sur google soit 96% de satisfaction (<https://www.vae-conseil.info/temoignages-conseil-vae>).

Cette performance n'est pas unique et les régions qui assurent encore ce « service expert » diffusent aussi des résultats équivalents. Pour généraliser et optimiser ces savoir-faire à l'échelle nationale, des échanges inter région pourraient permettre de repérer les meilleures pratiques et de formater un modèle de service qui pourrait être ensuite décliné sur l'ensemble du territoire par des « **Managers de Parcours VAE** » intégrés au Service Public de la VAE évoqué dans la loi du 22 décembre 2022.

Pour ce qui concerne les indicateurs d'activité VAE nécessaires au bon management du système dans le temps, la nature des données recueillies par les centres de conseil VAE et les méthodes, moyens et outils spécifiques qu'ils utilisent pourraient être, eux aussi, mutualisés et servir de modèles à une application nationale.

Ces dispositions permettraient déjà de disposer :

- D'un service de management des parcours uniforme sur l'ensemble des territoires,
- D'accroître les volumes de VAE en optimisant le taux de transformation des demandeurs en candidats,
- De données qualitatives et quantitatives fiables propices à des analyses plus pertinentes permettant de déployer des adaptations progressives et d'en mesurer la performance.

Enfin, si la volonté politique est toujours d'accroître significativement le flux de candidats à la VAE pour en faire un appareil de certification en masse, ces mesures ne seront toutefois pas suffisantes. Pour y parvenir, il faudra probablement qu'une cellule nationale, intégrée ou accolée à France Compétences puisse :

- Proposer des incitations temporaires conventionnelles ou financières aux différents acteurs.
- Décliner des opérations ciblées par branche ou dans les secteurs peu certifiés en s'appuyant, entre autres, sur les observatoires compétences des OPCO.
- Engager des négociations avec les acteurs dont les pratiques constituent des freins aux opérations de VAE à partir des informations de terrain.
- Imposer la modularisation des certifications et de leurs enseignements par blocs de compétences.
- Dynamiser la communication nationale relative à la VAE.